

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRETE

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de
médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique et notamment ses articles 3, 4 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury des concours pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2021 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Catherine GUICHARD Médecin inspecteur de santé publique représentant le directeur général de la santé, Présidente ;

Mme Emmanuelle BAUCHET Médecin général de santé publique représentant le directeur de l'agence nationale de Santé Publique France ;

M. Benoit COTTRELLE Médecin général de santé publique à l'agence régionale de santé de Normandie ;

Mme Eveline JEAN	Médecin général de santé publique représentant le directeur d'agence régionale de santé ;
M. Thomas LEFEVRE	Maître de conférence des universités - Praticien hospitalier - Hôpital Jean Verdier AP-HP ;
M. Philippe MARIN	Directeur d'hôpital hors classe, enseignant universitaire en santé publique à l'Ecole des hautes études en santé publique ;
Mme Lydie PACHTCHENKO	Médecin inspecteur de santé publique à la direction départementale de la cohésion sociale de Moselle.

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 avril 2021,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT